

liers d'Européens sont répandus dans toutes les parties du pays, défrichent, cultivent, bâtissent, fabriquent et travaillent à faire des déserts du Nouveau-Monde un nouveau centre de civilisation.

Les Etats du Centre et du Sud n'attirent pas l'émigration avec autant de succès que les Etats de l'Ouest, et ceci, en grande partie, à cause des difficultés dans lesquelles les ont plongés les discordes politiques. Tant il est vrai que l'agitation est l'ennemi le plus dangereux du progrès et de la prospérité des nations.—*Bulletin de New-York.*

BEURRE ET FROMAGE.

L'association des fermiers du Wisconsin s'est réunie le 12 courant à Watertown. Entre autres sujets de discussion, la question du profit comparatif de la laiterie avec les autres produits de la ferme a été longuement et habilement discutée.

Les avantages sur la culture du grain ont été fortement appuyés, mais il y eut beaucoup de divergence d'opinion sur la question d'unir l'exploitation de la laiterie avec la culture du grain et l'élevage.

Il y avait un fort courant d'opinion en faveur d'unir les deux.

Plusieurs rapports furent soumis montrant que le profit rapporté l'année dernière par une vache, en beurre et en fromage y compris son veau, était de \$50 sans compter le fumier.

Associé demandé

ON demande pour une Manufacture de Chaux établie depuis vingt ans, un ASSOCIÉ pouvant disposer d'un capital de

\$50,000

La Fabrique dont il s'agit est l'une des plus anciennes, des plus considérables, des plus prospères et des mieux situées de la ville.

Ses relations sont très-étendues dans les principales villes des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

La maison qui demande un associé réalise des profits très considérables et désire développer ses relations. Des informations précises seront fournies en temps et lieu.

S'adresser par lettre au propriétaire du *NEGOCIANT CANADIEN*, No. 10 Rue St. Nicholas, Montréal.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Samedi, le 25e jour de Janvier 1873.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Attendu que l'article connu sous la désignation de Genièvre Old Tom (Old Tom Gin) étant un spiritueux ré. uit, ne peut être éprouvé exactement à l'aide de l'hydromètre de Syke, de la manière prescrite par la loi pour éprouver les liqueurs spiritueuses et qu'il est désirable, en vue d'obtenir l'uniformité dans la perception des droits sur cet article, d'adopter une force moyenne pour l'examen du dit article à la douane.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des douanes, et en vertu de l'autorité donnée par la 4e section de l'Acte 31 Vic., Chap. 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que dans la perception des droits sur le "Genièvre Old Tom" importé, ce liquide sera considéré comme étant de vingt-trois pour cent au-dessous de la force de preuve, ou contenant soixante-dix pour cent d'Alcool.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.
20-21-22

767.

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,
MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie.

14 Janv.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

LUDGER STEBEN, épicer et commerçant de la cité de Montréal.

FAILLI.

Avis est par le présent donné que le failli susdit, a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant LUNDI, le troisième jour de Mars prochain 1873, j'aurai d'après les clauses et conditions du dit acte.

No. 97, Rue St. Jacques.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic Officiel.

Montréal, 13 février 1873.

20 21

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

NAPOLÉON CHOQUETTE, de la Cité de Montréal commerçant.

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 264, Rue St. Joseph dans la Cité de Montréal, Mercredi, le cinquième jour de Mars 1873, à onze heures avant-midi pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic par intérim.

Montréal, 13 février 1873. - 20-21



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Jeudi, le 6e jour de Février 1873.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème sec de l'Acte 31 Vic., chap. 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné que le Village de Coeagne, dans le Comté de Kent province du Nouveau-Brunswick, sera et il est, par le présent, constitué et érigé comme "Out Port" de douane et placé sous la surveillance du collecteur des douanes au port de Richibucto.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

21 à 23

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, écr.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.
15-18

AVIS

AVIS est par le présent donné, qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, demande sera faite aux fins d'obtenir un acte pour incorporer une Compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du Canada," dont le Bureau principal sera à Montréal.

Montréal, 6 février 1873.



COMPAGNIE

DU

Chemin de Fer de la Rive Nord

AVIS

Est par le présent donné qu'à une assemblée des Directeurs de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD, tenue le 1er février courant, il a été résolu de demander aux actionnaires QUATRE NOUVEAUX VERSEMENTS DE DIX POUR CENT CHACUN sur le montant du capital souscrit par eux, les dits versements devant dus et payables au Secrétaire et Trésorier de la dite Compagnie aux époques suivantes :—

Le 1er. le ou avant le 8 Mars 1873

Le 2me. le ou avant le 8 Juin 18 3

Le 3me. le ou avant le 8 Septembre 1873

Le 4me. le ou avant le 8 Décembre 1873

A. H. VERRER,

Secrétaire et Trésorier.

Québec, le 3 février 1873.

19 22

CHARLES FRASER & CIE

375, Rue des Commissaires

OFFRENT EN VENTE

Boucauts grande Morue Verte

Barils Morue Verte

Barils Harengs du Labrador

Demi-barils do do

Sacs gros Sel de Liverpool

Sacs fin do do

Sacs Factory Fil'd.

13 février

KIRKWOOD & MORE,

Marchands de

CEREALES, FARINES, POISSONS, ET HUILES DE POISSON,

No. 26 Rue des Enfants Trouvés.

MONTREAL.